

AVIS AUX RIVERAINS ET USAGERS MARATHON DU COGNAC 2018

Madame, Monsieur,

Des restrictions de circulation et de stationnement des véhicules sont prévues à l'occasion du **Marathon du Cognac** qui se déroulera le **10 novembre 2018**.

- Du **mardi 6 novembre 2018** au **lundi 12 novembre 2018**, le **stationnement** et la **circulation** des véhicules seront **interdits place du Château, des deux côtés**, pour la mise en place des installations. L'accès sera maintenu dans les emplacements non utilisés dans la limite du maintien de la sécurité des personnes et des installations (notamment place du château côté horloge)
- Le débouché de la rue Basse sur la place du Château sera interdit en fonction des nécessités.
- Du **jeudi 8 novembre 2018** au **samedi 10 novembre 2018 à 06h00**, vu l'interdiction de circulation sur la RD736 rue de Condé, une déviation sera mise en place pour les véhicules circulant sens Angoulême/Cognac en contournant la place du Château par les Etablissements Courvoisier en inversant le sens unique de circulation et pour les véhicules circulant sens Cognac/Angoulême par les Quais.
- Le **samedi 10 novembre 2018**, Sur l'itinéraire des courses suivant (ne sont indiquées que les rues de Jarnac) :

Le **stationnement des véhicules sera interdit** : Rue Cholous, Rue du Chail entre la rue Cholous et la rue du Port Poton, Rue Abel Guy, Rue des Fossés, Rue Gabriel Péri, Rue Pasteur entre la rue Gabriel Péri et le rond-point, Rue de Condé, Rue Panel, Rue des Chabannes, les Quais, Rue de la Font badant, Place Charles de Gaulle entre la rue ML Bisquit et la rue Panel et rue ML Bisquit au bas de la place Charles de Gaulle.

Un **sens unique de circulation** sera instauré dans le sens de la course empruntant.

Route de Chassors (marathon) ; route de Julienne (11.5) pour emprunter la déviation route de Luchac.

Pour le semi-marathon : rue des Epiciers ; rue des Chabannes pour emprunter la déviation rue de la Côte

La **circulation sera interdite de 7h00** à la fin de la manifestation :

Rue Cholous, Rue du Chail, Rue Abel Guy, Rue des Fossés ; rue Gabriel Péri et rue Panel et rue Pasteur entre le rond-point et la rue J. MOREAU, Rue ML Bisquit au bas de la Place Charles de Gaulle et place Charles de Gaulle entre la rue ML Bisquit et la rue Panel **et dès 6h00** sur les Quais, la rue de Condé, l'ensemble de la place du Château ainsi que le débouché de toutes les rues sur ces axes.

Sur le circuit des coureurs, pour les véhicules arrivant en sens inverse des participants, des déviations seront mises en place par les voies communales adjacentes.

Les quais de Charente, la rue de Condé et le pont étant barrés le temps de la manifestation. Les déviations se feront par la rocade.

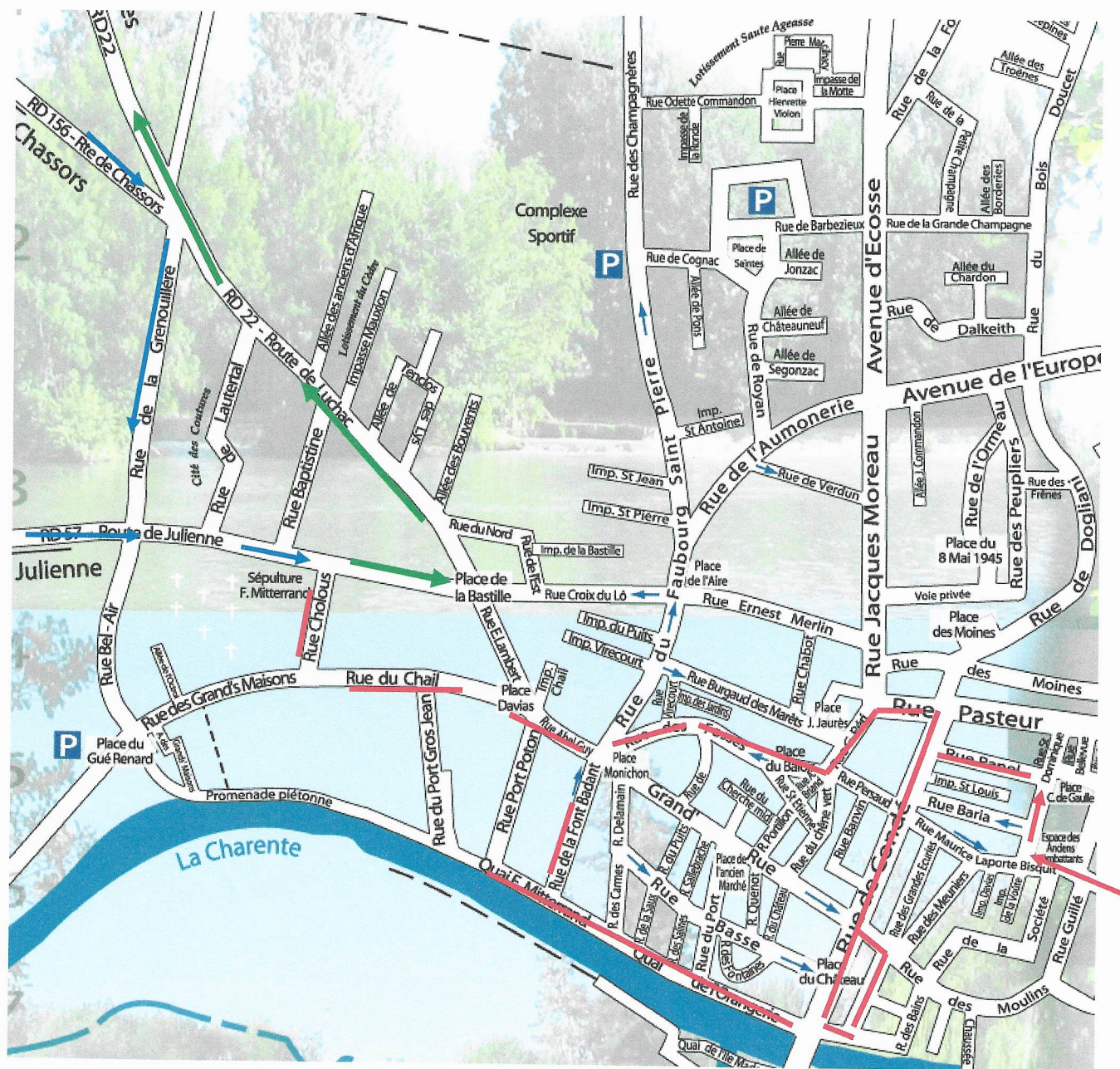
Les véhicules en stationnement seront considérés comme gênants et pourront être placés en fourrière.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la police municipale au 05.45.81.40.41

A Jarnac le 15 octobre 2018
Le Maire,
François RABY





PLAN DES RESTRICTIONS LE 10 NOVEMBRE 2018

- CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS
- CIRCULATION DANS LE SENS DE LA COURSE + STATIONNEMENT INTERDIT
- DEVIATION